

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20180628-D201806030-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

—
Séance Publique du 28 juin 2018
—

Objet de la délibération

VENTE D'UN VEHICULE, MINI PELLE JCB

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.06.030

VENTE D'UN VEHICULE, MINI PELLE JCB

Rapporteur : Loïc RABIN

Le Conseil Municipal, lors de ses séances du 06 avril 2014, du 29 octobre 2015 et du 28 avril 2016 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dont celle de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

La Ville lors d'une récente vente de matériel sur Webenchères a reçu une offre pour la MINI PELLE JCB pour un montant de 8 138€.

Pour pouvoir donner suite à cette proposition dont le montant est supérieur à la délégation donnée à Monsieur Le Maire, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder à la vente du matériel désigné ci-dessus pour un montant de 8 138€.

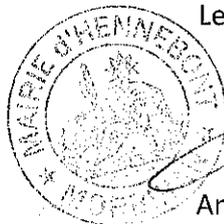
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du 06 avril 2014, du 29 octobre 2015 et du 28 avril 2016,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 juin 2018,
Vu l'offre reçue,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession de la MINI PELLE JCB (802 SUPER) pour un montant de 8 138€ à Monsieur CALVAR,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches afférentes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




André HARTEREAU